



COMPTE RENDU DES CAPL DU 15 DECEMBRE 2011

Ile de France

CAPL n°2 CONTROLEURS PRINCIPAUX

Présents:

ADMINISTRATION:

Président de séance : Mr CODEVELLE
Mme ISEL; Mr TEIL, Mme NUSSBAUM

PARITE SYNDICALE:

CGT:

Suppléante avec voix délibérative: Pascale SOULIGNAC
EXPERTS: Dominique SIORAT
Jean Marc JAMES pour 1 recours en notation

SOLIDAIRES:

TITULAIRE: Denis LALANNE
suppléante sans voix délibérative: Mme GODOT

La séance débute à 14h00

Mr CODEVELLE précise que le DI ne peut présider la CAP et qu'il lui a délégué la fonction de Président.

ORDRE DU JOUR:

1° Approbation du règlement intérieur

Le Président précise que le règlement est le même qu'avant les dernières élections des représentants des personnels et qu'il ne sera pas modifié étant conforme aux textes de 1982. Il ajoute que des discussions sont en cours au niveau ministériel et que rien ne sera modifié au plan local tant que les discussions ne sont pas terminées.

La CGT réitère ce qui a été dit sur ce point le matin lors de la CAP des AC et demande que les experts et suppléants sans voix délibérative aient les mêmes droits que les titulaires faisant valoir la technicité des dossiers étudiés en CAP et leur nombre devenu important suite au passage de CAP locale en CAP DI. Il est ajouté qu'au plan local le pdt pourrait faire un geste en attribuant les mêmes droits à tous les membres de la parité syndicale sans tenir compte du plan national. A cette condition, la CGT voterait pour le règlement intérieur.

Mr CODEVELLE indique que ces remarques seront portées au PV de CAP mais que le règlement intérieur étant conforme aux textes il n'y a pas lieu de le modifier.

Vote: administration 2 pour
Syndicats 2 contre

2° Inscription au tableau de mutation

Inscription par erreur de 3 navigants sur le tableau des spécialistes en lieu et place du tableau navigants: l'erreur a été rectifiée par la DG

3° Candidature poste à profil

Cas d'une contrôleuse principale qui a demandé sa mutation au scanner mobile

Le Président explique qu'il a émis un avis très défavorable à cette candidature compte tenu des problèmes de la candidate. Celle-ci a des problèmes de pertes de mémoire entraînant des difficultés dans l'accomplissement de ses missions au point de ne plus savoir approvisionner et désapprovisionner son arme de service. Elle est passée devant un médecin qui a préconisé son désarmement temporaire, ce qui a été fait. Par mesure sociale, et afin de se soigner près de chez elle, le DI a obtenu qu'elle soit affectée toujours en temps que PARIS SPECIAL au poste surv à la CROC de CHAMBERY. Mr CODEVELLE ajoute que les problèmes de santé de cette personne sont incompatibles avec les particularités du poste au scanner mobile. Interrogé sur le maintien de sa demande de mutation, Mr CODEVELLE indique que cette personne est en déni total de sa maladie.

VOTE sur l'avis défavorable à la mutation

ADMINISTRATION : 2 pour
PARITE SYNDICALE : 2 abstentions

4° Affectation en Guyane:

Le Président précise que le contrôleur a bien reçu une information sur les conditions de vie en Guyane comme le prévoient les textes

5°Emploi de jaugeur

Le Président indique que le contrôleur principal n'a toujours pas produit le diplôme scientifique exigé pour cet emploi et ce malgré une relance par mail. L'expert de la DG précise que sa candidature sera tout de même examinée en CAPC mais qu'en cas de suite positive, son affectation serait subordonnée de toute façon à la production de ce diplôme (type baccalauréat scientifique)

6°Recours en notation d'un contrôleur principal

Après avoir lu l'avis préalable à l'entretien d'évaluation rédigé par le chef de service du bureau de Dijon, le Président recueille le sentiment des syndicats sur ce dossier. Ce dossier est jugé très bon, chose que partage le Président. Il déclare que cependant, et malgré la qualité du dossier, il entend suivre l'avis de la magistrate qui juge qu'on ne peut pas avoir un mois tous les ans. Il entend les remarques des syndicats mais ne veut pas aller à l'encontre de la décision de la magistrate. Il demande donc le rejet du recours.

Vote:

ADMINISTRATION : 2 pour

SYNDICATS: 2 contre

Les deux syndicats font part de leur désappointement de voir encore un très bon dossier traité de la sorte.

FIN DE LA CAPL sur cette note amère vers 14h40

CAPL N°2 Contrôleur 1ère classe

PRESENTS

ADMINISTRATION

Président: Mr Codevelle

Mr Teil, Mme Nussbaum Mme Isel

PARITE SYNDICALE

CGT Pascale SOULIGNAC en tant que titulaire

Dominique SIORAT : expert

SOLIDAIRES D LALANNE Titulaire

USD FO Mr SALLE Titulaire

FO Mr RENON (suppléant)

ORDRE DU JOUR

1° règlement intérieur:

Le Président précise que les remarques formulées par la CGT lors de la CAP précédentes seront notées sur le PV de cette CAP FO effectuée le même type de déclaration.

VOTE

Administration : pour

Parité syndicale : contre

2°rectification de l'inscription des navigants

sur le tableau navigants au lieu de spécialistes par la DG 5 (C1 concernés)

3°Affectation en GUYANE

Le Président confirme que la personne affectée a bien été informée des conditions de vie dans ce département

4°Postes à profils

Le Président informe l'assistance que toutes les demandes ont bien été complétées des avis hiérarchiques.

5°Candidature JAUGE

Le Président informe la CAP que le Contrôleur 1ère classe, candidat, a bien fourni le diplôme scientifique exigible pour ce poste.

Clôture de la CAP vers 14h55